L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 8 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., aux No 71 rue Vieille Levée,—linge, lingerie, chapeaux, bottes, souliers, etc.

Par D. E. Morphy au coin des rues Conti et Peters, Bremen ale.

Par le shérif, à l'entrepôt N° 74, rue Ste-Anne, marchandises et effets.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 5 heures P. M., en son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'un lot de marchandises et effets, &c.

522 barriques Ale. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Progrès des Patrons de l'Industrie.

Nous serons obligé de revenir souvent sur ces grandes associations des fermiers de l'Ouest qui forment dès aujourd'hui un ordre considérable, le plus grand peut-être qu'on ait jamais vu, et par le nombre des intérêts qu'il embrasse et par l'étendue de pays qu'il couvre ou sur laquelle il agit avec une influence prédominante. Cette idée de l'opposition au monopole des compagnies de chemins de fer a pris feu comme la poudre; elle anime d'un feu sacré les patriotes des Etats de l'intérieur: les granges ou les loges se propagent; pas d'échec nulle part; l'intérêt individuel, comme l'intérêt général, est là qui commande: c'est un incendie poussé par un vent irrésistible et chaque jour la presse est appelée à en constater les progrès.

Aujourd'hui les patrons de l'Industrie travaillent les campagnes du Missouri. Il n'y avait que 10 loges dans cet Etat au commencement de février, maintenant il y en a 400. Dans les autres Etats, ce doit être à peu près la même chose. Mais dans le Missouri la question se complique; elle divise l'intérêt, ou plutôt le double. Il s'agit en effet pour cet Etat de deux solutions à la fois, le transport par terre et le transport par eau à bon marché. Sous ce point de vue complexe, le Missouri coopère avec les autres Etats englobés qui s'élèvent contre les hauts tarifs des compagnies de transport par les voies ferrées, et coopère aussi avec les Etats de la Vallée du Mississippi qui cherchent à procurer au Missouri et aux Etats du Nord-Ouest le moyen de gagner le littoral à peu de frais. Il s'agit donc pour le Missouri de travailler à la démolition du monopole des compagnies qui disposent en souveraines maîtresses de ce vaste réseau de rails par lequel le Far West a été relié aux Etats de l'Atlantique, et d'aider simultanément les Etats de la Vallée à améliorer la navigation du grand fleuve qui l'arrose.

Quant aux Etats du Sud à l'Est du Mississippi, mais qui n'en sont pas riverains, il ne faut pas attendre d'eux une coopération purement industrielle. En effet, les deux Carolines, la Géorgie, la Floride et l'Alabama ne sont nullement intéressés au mouvement des granges: mais un autre intérêt que l'intérêt du transport à bon marché les y rattache, c'est le tarif douanier dont l'abaissement est aussi bien désiré par le dernier habitant de la Floride que par le dernier habitant de l'Illinois. A cet égard, il n'y a qu'une voix dans tout le Sud et dans tout l'Ouest, et cette voix demande impérieusement le retour aux doctrines démocratiques et la substitution du tarif de revenu au tarif de protection.

En conséquence le Nord-Ouest, par une raison ou par une autre, peut compter sur tout le Sud. On sait cela dans le Nord-Est; on sait cela surtout à New York où les négociants, marchands et tous autres représentants de maisons de commerce, viennent d'inaugurer un mouvement de nature à donner à celui des Patrons de l'industrie agricole une force immense. Les négociants de New York veulent y coopérer avec d'autant plus d'empressement qu'ils savent qu'au nord et au sud de leur ville on fait d'énergiques efforts pour détourner d'elle le grand trafic de l'Ouest, dont le port de New York devrait être le plus favorable débouché, c'est-à-dire le point du littoral le moins coûteux à atteindre. Le plan suggéré est même des plus sérieux, car si tout autre moyen échoue, a-t-il été dit dans une première réunion de négociants, alors le moment sera arrivé où le gouvernement devra prendre des mesures pour exploiter lui-même les chemins de fer, et n'exiger de droit que ce qui sera strictement nécessaire pour la réparation et l'entretien des lignes.

Une fois dans ce cours d'idées, les orateurs-négociants ne se sont pas gênés pour attaquer les compagnies et pour dénoncer toutes leurs manœuvres au détriment des voyageurs et du commerce. Ils ont dit que ces compagnies n'avaient ni âme ni entrailles, qu'elles contrôlaient non seulement les législatures d'Etat mais encore le Congrès lui-même; qu'elles avaient toutes *arrosé* leurs stocks et émis des bons représentant un capital bien supérieur aux sommes investies réellement dans les chemins de fer ou dépensées pour les construire, les équiper et les mettre en état d'exercice; que cette richesse fictive a été divisée par les directeurs ou les maniganceurs et qu'ils comptent maintenant sur le prix du transport des voyageurs et du fret, pour recevoir l'intérêt de ce capital artificiel, ce dont tout le public souffre injustement.

On calcule que sur 67,000 milles de chemins de fer, le capital ajouté fictivement au capital de bonne foi ne va pas à moins de 30 ou 40 pour 100. Ainsi, le coût actuel des chemins de fer en opération, qui est porté à $3,159,423,000 ou à $55,116 par mille, ne serait en réalité que de $2,000,000,000. Il est même de beaucoup moins si nous comptons les immenses concessions de terre faites aux compagnies et les secours de tout genre que le gouvernement leur a fournis. Or, la différence d'intérêt de ces deux sommes, si elle n'affectait pas les revenus des voies ferrées, réduirait de 25 pour 100 au moins le tarif des compagnies soit pour les voyageurs, soit pour le fret.— Il faut ajouter que la valeur des chemins s'augmente par l'accroissement de la population et les progrès du pays, les recettes étant toujours plus fortes. Il devrait donc y avoir, de temps à autre, une réduction correspondante du tarif.

Nos lecteurs sont maintenant à même de comprendre toute la portée et la puissance du mouvement des granges. Il doit avoir pour résultat ou une grande réduction du tarif des compagnies de transport, ou l'achat des chemins de fer par le gouvernement fédéral, ce qui ferait perdre à ces compagnies un milliard sur trois. En politique, le mouvement peut avoir des conséquences encore plus graves.

Steamer Cortes. — Ce steamer, à destination de New-York, partira de son wharf aujourd'hui, vendredi, à cinq heures de l'après midi.

☞ De tous les bitters qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ces derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent des vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté, et quant à leur composition on peut la soumettre à l'examen de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune combinaison qui ne soit approuvée par les médecins les plus savants et les plus habiles.

ASSESSMENTS Nos. 141, 142 et 143.—Voyez à la colonne des annonces spéciales la mort de Fred Doerr, J. B. Singer et L. C. Cresson. Payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, No. 19 rue du Camp.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau [illegible] 197, rue du Canal.

Odilon Barrot.

Le télégraphe nous annonce la mort de ce célèbre avocat, député et ministre. Pour n'avoir été ni roi, ni empereur, ni chef d'Etat ou président, Odilon Barrot n'en fut pas moins un des hommes les plus remarquables de son temps, et sa carrière fut assez brillante pour lui mériter les honneurs de la biographie. Né à Villefort, dans le département de la Lozère, en 1791, un an avant l'élection de son père à la Convention, et un an avant l'abolition de la royauté en France, le grand orateur avait pour ainsi dire vu le jour sous la république, proclamée le 21 septembre 1792, et il meurt sous une autre république qui ne paraît pas devoir vivre plus longtemps que la première. Singulière destinée pour un homme qui avait passé sa vie presque entière sous deux empires et trois monarchies, et qui n'avait jamais été républicain.

Doué des plus grandes facultés intellectuelles, O. Barrot à 19 ans s'était déjà distingué comme avocat devant les tribunaux de Paris, et à 28 il fut inscrit sur le tableau des avocats à la Cour de cassation. Il fallait alors avoir 40 ans révolus pour être député, et c'est ce qui explique pourquoi il ne fut élu à la Chambre que quelques mois avant la révolution de 1830. Il fut porté candidat aussitôt qu'il eut atteint l'âge requis par la Charte, et depuis il ne cessa de représenter son département à la Chambre jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851, époque où il se retira volontairement.

O. Barrot brilla comme orateur dans un temps où l'éloquence française faisait l'admiration de l'Europe. Il avait pour concurrents et pour émules Dupin, Mauguin, Barthe, Merilhou, Benjamin Constant, Lamarque, Sebastiani, Garnier-Pagès l'aîné, Berrier, Lamartine, Royer Collard, Thiers et Guizot. Ce dernier, nous n'avons pas besoin de le dire, l'emportait sur tous, et c'est l'unique orateur qui pût faire hésiter et souvent même reculer Barrot dans son besoin incessant de distinction et de popularité. Par son air d'assurance, le caractère de sa figure et l'éclat de ses yeux, par la voix, l'organe et le geste, Barrot, au premier abord, ressemblait à un tribun et il ne l'était pas. Il attaquait les ministères, mais jamais la royauté. Il n'en fut pas moins membre de cette opposition dynastique à laquelle l'histoire attribuera toujours la chûte de Louis Philippe.

Barrot, sans trop s'en rendre compte soutint la légalité des réunions politiques, et prononça maints discours en faveur des banquets rouges dont la prohibition acheva de ruiner tout ce qui restait de popularité au roi des barricades, et lorsque ce roi fut obligé de prendre la fuite, Barrot en fut plus étonné que personne. Louis-Philippe voulut se servir de lui, mais il était trop tard. Barrot alors voulut se servir de la duchesse d'Orléans pour sauver le trône du comte de Paris; c'était trop tard encore. Le peuple ne voulut ni de Louis-Philippe, ni de la duchesse d'Orléans, ni du comte de Paris, ni de Barrot lui-même, et la seconde république fut proclamée.

Appelé au ministère par le prince-président, Barrot n'y resta que quelques mois, ne pouvant mettre ses idées en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Le 2 décembre l'en dégoûta tout à fait. Plus tard, et dans le beau temps de l'empire, Barrot qui n'avait que 62 ans, et qui était encore dans la plénitude de ses facultés, eut pu jouer de nouveau un rôle brillant comme député au Corps Législatif. Plusieurs candidatures lui furent offertes, mais il les refusa toujours et rien ne put le décider à quitter sa retraite. Il était néanmoins vice-président du Conseil d'Etat dans les derniers jours de sa vie, mais cette fonction ne l'obligeait à aucun démêlé avec le public, et il l'avait acceptée plutôt pour rendre service au Conseil, en rehaussant son importance avec sa valeur et sa dignité personnelle, que pour en tirer un salaire dont il n'avait pas besoin bien que sa fortune fut très bornée.

On voit par ce que nous venons de dire que si le talent de Barrot pour la parole fut tout à fait supérieur, son génie fut médiocre et que s'il assista comme acteur à de grands événements, il y contribua presque innocemment sans les avoir prévus et même sans les avoir désirés, car O. Barrot est bien mort dans la foi monarchique. Quant à la probité, à la délicatesse, à la loyauté privée et publique, quant aux qualités morales qui rendent un homme respectable et qui le font respecter, Barrot les possédait toutes et il a quitté ce monde sans emporter aucune de ses souillures.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 10[illegible]

SOUSTRACTION D'UNE DEPECHE.

Le *Gaulois* et, après lui, tous les journaux bonapartistes, ont publié la note suivante:

On se souvient sans doute encore de l'échange de lettres qui eut lieu entre M. de Gramont et M. de Beust au sujet d'une dépêche échangée, le 19 juillet 1870, entre les cabinets de Paris et de Vienne.

M. Dufaure, alors qu'il était garde des sceaux, écrivit à M. le duc de Gramont pour lui réclamer cette dépêche. Mais, l'ancien ministre, désireux de ne pas livrer aux ennemis les plus acharnés de l'empire un document qui établissait que, à la suite de la guerre, le gouvernement de l'empereur pourrait compter sur l'alliance de l'Autriche, refusa d'accéder à la demande du vice-président du conseil.

Aujourd'hui, on vient d'adresser la même demande à M. de Gramont, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne fera pas de difficulté de rendre le *texte original* de cette dépêche, qui figurera désormais aux archives du ministère des affaires étrangères.

On attribue cette note à M. de Gramont lui-même. Il semble que l'ex-ministre de l'empire veuille se faire un titre auprès du nouveau gouvernement par son empressement à lui accorder ce qu'il a refusé au gouvernement précédent. De quelque manière pourtant qu'on tourne la chose, elle ne se résume pas moins en la restitution d'un papier d'Etat indûment enlevé des archives nationales, et que M. de Gramont s'était approprié au mépris de la loi. Mais il n'est même pas vrai que le fonctionnaire vienne aujourd'hui de bonne grâce à résipiscence. La *République française*, qui a l'air d'être bien informée, découvre très bien le pot aux roses. La bonne volonté de M. de Gramont n'est que la crainte de la justice. Ce n'est pas M. Ernoul qui aurait demandé à M. de Gramont de restituer la pièce soustraite. C'est le ministre de la justice, selon notre confrère, qui agirait contre le fonctionnaire coupable du crime prévu par l'art. 172 du Code pénal.

S'il en est ainsi, nous ne pouvons que féliciter le parquet d'avoir compris son devoir. Mais il ne faut pas que le prétendu empressement du fonctionnaire infidèle mette fin à l'action de la justice. L'infidélité commise est aujourd'hui non-seulement incontestée, mais hautement avouée. *Habemus confitentem reum.*

Le *texte original* de la dépêche soustraite est entre les mains de M. de Gramont. Et il suffirait à celui-ci de la rendre pour dégager sa responsabilité, pour échapper à la peine encourue! C'est impossible, à moins que la loi n'existe désormais en France qu'autant qu'elle s'accorde avec l'intérêt des partis au pouvoir.—*Opinion nationale.*

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

—Les petites taquineries continuent entre les bonapartistes et les légitimistes. Le *Pays* a joué un tour assez plaisant à la *Gazette de France*, qui parle avec quelque amertume du Deux-Décembre; il ouvre la *Gazette* du 28 janvier 1852 et lit sous la signature de M. de Lourdoueix:

"Nous recommandons, comme M. de Falloux à nos amis, de prendre en considération les besoins actuels de la société, d'entrer, s'ils y sont appelés par la confiance des populations, dans tous les conseils électifs.... Non-seulement nous sommes sûrs qu'ils ne seront animés d'aucun esprit d'hostilité systématique à l'égard d'un pouvoir engagé dans une œuvre où la *Providence entre pour beaucoup*, mais qu'ils aideront ce pouvoir à faire le bien, à réparer les désordres administratifs et financiers, à *détruire les factions*, à faire disparaître toutes les causes de perturbation et de trouble que les usurpations et les révolutions avaient accumulées dans cette année 1850."

La Séance du 21.

Cette fameuse interpellation, annoncée avec tant de solennité, puis soumise depuis quelques jours à des péripéties si diverses, a fait enfin hier son apparition dans le monde politique. Elle s'est ressentie des difficultés de son enfantement: elle est mal venue, en quelque sorte, et a fourni sans éclat une courte carrière. Il est vrai de dire qu'elle était née sous une influence maligne et qu'elle avait pour parrain un homme marqué comme d'un sceau fatal et qui porte malheur à tout ce qu'il touche. On avait longtemps douté et on doutait encore hier que ce *jettator* politique, que le négociateur qui avait oublié l'existence d'une armée de 80,000 hommes et qui avait conservé à la garde nationale de Paris les fusils qui assassinèrent les ôtages: on doutait, disons-nous, que ce personnage, dont la seule vue éveille de si odieux souvenirs, osât reparaître à la tribune. Il a reparu, cependant, et il a été applaudi par ses amis de la gauche. Il faut être touché de la grâce républicaine pour comprendre où une pareille ignorance des sentiments ou une inspire, ou une pareille audace à les braver.

M. Jules Favre a singulièrement vieilli depuis trois ans; il a maigri, son dos s'est voûté. Il marche avec une certaine difficulté et comme courbé sous le poids des malheurs qu'il a causés. Il fait un singulier contraste avec son ancien collègue de la prétendue défense nationale. M. Gambetta, qui s'est prodigieusement arrondi, pour ne pas dire gonflé, et qui étale sur son visage rougeaud et bouffi les marques d'une santé impertinente. Le bohème pâle et malingre que l'on a connu en 1869 est devenu un de ces bourgeois qui engraissent trop et auxquels le médecin recommande l'exercice. Nous croyons que M. Gambetta a ressenti non moins vivement que M. Jules Favre les malheurs qui ont frappé la France, mais la même cause a produit des effets différents sur ces républicains émérites. Explique qui pourra ce phénomène. Nous nous bornons à le constater.

On a pu voir, au début du discours de M. Jules Favre, qu'un mot d'ordre avait été donné à droite pour s'abstenir de toute marque d'improbation, de toute interruption. La consigne a été assez bien gardée pendant quelque temps; mais l'orateur, que ce silence irritait sans doute, s'est répandu en de telles violences que la patience a manqué aux plus sages. Il a fallu protester, et la fin du discours a été aussi bruyante que le début en avait été calme. Il convient de dire que l'interpellation n'a été qu'un prétexte qui a permis à M. Jules Favre de jeter l'outrage à tour de rôle sur les diverses fractions de la majorité. Comme de juste, c'est le parti impérialiste qui en a eu la plus grosse part. Le spectre du 2 décembre a été agité, avec les effets oratoires qui rappellent les coups de tonnerre que simule, dans la coulisse, un régisseur armé d'une plaque de zinc. Des répliques sanglantes ont été adressées à l'orateur qui a, dans sa vie privée, des épisodes bien connus et qui devraient l'engager à plus de modestie. On a pu lui dire qu'il devait à l'indulgence du gouvernement d'alors l'impunité dont il a joui pour des actes qui, commis par un autre, auraient eu de terribles et judiciaires conséquences.

Parmi les critiques adressées au gouvernement, il s'en trouve quelques-unes qu'on s'étonne de voir sortir d'une pareille bouche. M. Jules Favre reproche au cabinet responsable des jugements sévères qui ont été portés par la presse conservatrice contre celui qu'il a appelé "le libérateur du territoire." C'est la réponse au "généreux ami." En vérité, quand on considère les outrages que les républicains, puisqu'il y a, pour le malheur de la France, des républicains, ont déversés sur tous les pouvoirs et sur tous les hommes de ces pouvoirs, des calomnies répandues par eux sous toutes les formes, journaux, pamphlets, caricatures, on reste confondu devant un semblable aveuglement. Ce qui n'est pas moins surprenant, et ce qui tourne même au grotesque, c'est le reproche d'avoir déplacé trop de fonctionnaires. Les républicains qui se sont rués sur les préfectures, les parquets, les justices de paix, qui ont brisé tous les conseils électifs, s'effarouchent d'un mouvement préfectoral qui atteint une cinquantaine de fonctionnaires. Cela dépasse toutes les bornes et il n'y a point de patience qui puisse supporter avec calme un aussi scandaleux mépris de l'histoire et de la vérité.

On chercherait en vain, dans le discours du "généreux ami" un fait précis articulé contre le cabinet. On y trouvera cette thèse rebattue que le gouvernement nouveau est né d'une coalition de trois partis qui ont des aspirations différentes et qui ne peuvent, par conséquent, rester unis. M. Jules Favre demande vers lequel de ces partis incline le cabinet, quel est celui qu'il sera favorisé et pour lequel on prépare une solution. Ce n'est point avec ces malices cousues de fil blanc que la gauche réussira à diviser la majorité, et le résultat de la journée a pu lui montrer que tous ses efforts ne réussiraient qu'à resserrer le faisceau des conservateurs.

C'est qu'il ne s'agit pas de préjuger l'avenir et de préparer une solution. Il s'agit de se défendre contre un ennemi toujours menaçant, toujours debout, contre l'esprit révolutionnaire, exaspéré par sa défaite du 24 mai. Oui, le jour où cet ennemi sera vaincu définitivement, les divers groupes de la majorité reprendront leur liberté d'action. Mais nous n'en sommes pas là, malheureusement. La révolution n'a pas désarmé; elle rêve de terribles revanches. Aussi l'union est-elle nécessaire et sera-t-elle maintenue d'une manière inébranlable tant qu'elle sera nécessaire. Les discours comme celui de M. Jules Favre la consolideraient au besoin. Un interrupteur a eu raison de lui dire: "Voilà bien du venin perdu!"

L'ordre du jour exprimant la confiance de l'Assemblée dans la politique du gouvernement a été voté par 400 voix contre 270. Cela fait bien 130 voix de majorité. Ce résultat sera accueilli dans ce pays avec une vive satisfaction. C'est le premier vote intéressant l'ensemble de la politique du cabinet qui a été émis depuis le 24 mai. Le progrès est grand, on peut même dire qu'il est énorme. Il est un gage de sécurité pour l'avenir, et à la veille de la prorogation, il donnera au gouvernement une grande force pour continuer son œuvre d'épuration et d'apaisement. Qu'il la pousse avec vigueur et nous lui promettons 450 voix à la rentrée.

M. THIERS CONCUSSIONNAIRE.

Il existe à Paris des officines d'injures et de mensonges où l'on travaille pour la province.

Dans une de ces entreprises de correspondances, quelqu'un s'acharne à ternir la réputation du grand homme d'Etat qui a rendu tant de services à son pays.

"Puisque M. Thiers ne veut pas se taire, dit cet agent travaillé, comme ses patrons, de la peur de voir le grand citoyen retourner à l'Assemblée, puisqu'il ne veut pas se taire, *il faut lui demander des comptes.*

"Il faut que l'on mette à nu sa question financière! "Cela sera peut-être malpropre, mais il faut que le pays sache ce que lui coûte le gouvernement de M. Thiers," de cet infâme M. Thiers qui, au dire du correspondant, a été l'artisan des défaites de l'Empire!

Ne croit-on pas rêver quand on lit de pareilles choses!

Jamais, continue ce monsieur, "on n'a pu obtenir de M. Thiers, lorsqu'il était aux affaires, qu'il rendit compte de l'emprunt de 1872."

Enfin, ajoute-t-il, "il y a tout lieu de croire que toutes les dépenses de police, toutes les dépenses électorales, toutes les dépenses de presse ont été faites au moyen de prélèvements sur les frais de négociation de l'emprunt et de supplément au compte de liquidation des dépenses de la guerre!"

Voilà donc M. Thiers accusé de malversation!

M. Thiers aurait été atteint et convaincu d'avoir pratiqué des virements inexplicables ou émis des bons Jecker qu'on ne l'aurait pas traité autrement.

Que dites-vous de ce cynisme?

Ce cynisme s'explique cependant. Il s'abrite sous la plus extrême prudence, car celui qui se salit avec la boue qu'il essaie de jeter à M. Thiers, sait fort bien que l'impunité lui est acquise, étant protégé contre M. Thiers par le dédain de M. Thiers lui-même.—*Evénement.*

—La session extraordinaire du conseil municipal de Lyon a été close jeudi sans incident.

A propos du conseil municipal de Lyon, le *Salut public* dit que les séances des commissions seules ont maintenant quelque importance; que c'est là seulement qu'on discute et qu'on décide les affaires pour les voter, sans aucune observation, aux séances du conseil, qui ne sont plus maintenant que de pures formalités.

Mot d'ordre en a été donné, en effet, pour n'avoir plus de discussion d'aucune sorte en présence de M. Ducros et pour lui apporter des décisions toutes préparées d'avance. On vote comme on en est convenu dans les commissions et tout est dit.

— *Paris Journal* dit que le plus grand secret entoure la fabrication du nouveau fusil destiné à toute l'armée allemande, ainsi que celle des cartouches.

Ces dernières se fabriquent exclusivement dans la grande usine du gouvernement, à Berlin.

Les hommes occupés à ce travail, ainsi que ceux qui font en ce moment des essais de tir avec le nouveau fusil, sont strictement tenus à la plus grande discrétion pour ce qui concerne les manipulations, les résultats du tir, etc.

Le nom du fusil est celui de *Mauser modifié*; il doit en être fabriqué jusqu'au nombre de deux millions.

Les diverses parties du fusil qui se font dans les fabriques privées seront unies ensuite dans celles de l'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Samuel Seymour est un intéressant Africain de vingt-deux printemps, aux cheveux crépus, et au teint, couleur café au lait. Il passe pour être le don Juan de Gretna, le bourreau des cœurs, et le plus beau nègre, de dix milles à la ronde. Avant la guerre, il eut valu quinze cents dollars, comme un liard; mais, malheureusement pour lui, maintenant qu'il a le droit de porter le titre glorieux de citoyen américain, il ne vaut pas quinze sous; et, comme le travail lui est excessivement antipathique, il a, pour bien vivre, adopté la profession lucrative de chevalier d'industrie. Après cet aperçu peu flatteur du caractère de notre jeune drôle, on trouvera toute naturelle l'histoire qu'on va lire.

Samuel avait fait la conquête, il y a quelques jours, d'une jeune négresse, plus noire que l'ébène, nommée Maria Love. Il avait ensorcelé la naïve fille à tel point, qu'elle croyait en lui, comme en Dieu. Or, un certain soir, dans un moment d'épanchement, Maria Love a confié à son amant, qu'elle avait caché dans un de ses vieux bas, la somme assez ronde de vingt-sept piastres, qui devait lui servir à s'acheter une toilette éblouissante, qui la rendrait plus belle que la déesse de la nuit.

L'astucieux Samuel n'a pas perdu une parole de cette confidence délicate, tout en murmurant aux oreilles de son innamorata les plus doux propos d'amour.

On devine la suite. Le lendemain, le vieux bas avait disparu, avec son contenu, et la belle africaine réveillait tous ses voisins par des cris de désespoir et par des jurons, énergiquement accentués, ma foi, à l'adresse du perfide Samuel.

Bref, la trop tendre Maria Love a confié son malheur au sergent Bancke, de la police métropolitaine, en lui demandant, en grâce, de faire arrêter le voleur. Le vieux policier, attendri, a juré par le Styx, qu'il ferait tout au monde pour se saisir du coupable; mais, jusqu'à présent on n'a pas eu de nouvelles de Mons. Samuel Seymour.

Wm. Gibson s'est pris de querelle, avant-hier, avec un métropolitain, et se disposait à rouer de coups le gardien de la paix, quand celui-ci, usant des pouvoirs que la loi lui accorde, a arrêté le belliqueux Gibson et l'a conduit à une station de police. Pendant que le soldat de Badger opérait cette arrestation, le frère de la victime, James Gibson, a attaqué le policier, à grands coups de poing et de pied, dans le but de le forcer à lâcher le malheureux William; mais, ce beau trait de courage n'a pas été récompensé, car d'autres métropolitains sont venus au secours de leur camarade et ont mis dedans les deux frères.

Nous apprenons que le surintendant, ou le général Badger, comme on voudra l'appeler, a pris un congé de quelques jours, pour aller à la campagne, se reposer sur les lauriers qu'il a gagnés dans les plaines de St-Martinville. Son lieutenant, le vice président du bureau central de la police, M. Baldy, le remplacera pendant son absence.

Deux jouvenceaux, nommés John Thompson et Nick Morris, ont contracté la funeste habitude de vivre aux dépens du prochain.—Ces dignes adolescents se sont donc rendus hier matin, sur la Levée, dans le but évident de faire main basse sur quelques objets, mal gardés par leurs propriétaires. Pendant qu'ils furetaient au milieu des barils et des caisses empilées sur le quai, un vigilant métropolitain les surveillait, tout en sifflant l'air du clair de la lune.

Donc, au moment où les jeunes industriels, s'apprêtaient à porter une main criminelle sur le bien d'autrui, il a fondu sur eux, comme l'aigle sur sa proie, et les a conduits, au pas de course, au violon, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Un homme de couleur, dont le nom est inconnu, a été tué, avant hier, à Carrollton, par le train d'onze heures du chemin de fer de Jackson. Le corps du malheureux africain a été horriblement mutilé.

FAITS DIVERS. — Les policiers Jones et Fabotes ont arrêté avant-hier, au coin de la rue Claiborne et des Champs-Elysées, un homme de couleur répondant au nom de Robert, qu'on suppose être un prisonnier en rupture de ban, échappé du pénitencier de Bâton-Rouge. — Robert Walker a été enfermé à la station de police du cinquième precinct, jusqu'à nouvel ordre.

Un matelot du nom de John Rodgers, a été arrêté par l'officier Walsh, du service secret, accusé de vol à main armée. John se trouve en ce moment entre les quatre murs d'un cachot de la station du troisième precinct, où ses amis pourront aller lui rendre visite, si le cœur leur en dit.

Joseph Beauman, Jules Potesian et Wm Ernest, tels sont les noms de trois gavroches, âgés respectivement de sept, de dix et de treize ans, qui ont été enfermés à la *calaboose*, pour avoir volé $24.75 à M. Joseph Gamier. Joseph, Jules et William ont pris leur cœur de bonne heure, car ils *volent* déjà comme des hommes.

Le toit d'une maison, située rue Ponder, près Peter, à Alger, a pris feu, avant hier, vers six heures de l'après-midi, par une cause inconnue. On a réussi cependant à éteindre promptement ce commencement d'incendie, et les dommages, qui sont insignifiants d'ailleurs, sont plus que couverts par une assurance.

Il y avait encore salle comble, hier soir, au Théâtre des Variétés, pour la représentation donnée par les amateurs du "Orleans Dramatic Association," avec le concours de deux artistes de la troupe régulière de l'Académie de Musique, mesdemoiselles Frankie McClellan et Louise Hawthorne. Le spectacle se composait d'un drame, en trois actes, intitulé "The Bells" (Les Cloches), et d'un dialogue en un acte, intitulé "Morning Call."

Les deux pièces ont été habilement interprétées par MM. Harry Pickles, St-Clair Johns, O. S. Babcock et F. M. Stella, et par Miles Lulu King, Esther Blumenthal, Frankie McClellan et Louise Hawthorne.

Tous les rôles étaient convenablement remplis et les amateurs ont obtenu des applaudissements mérités.

Nous apprenons que MM. George F. Grandjean et Jno. F. Braun ont préparé une carte détaillée de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, en seize cents feuilles, indiquant tous les édifices publics, les quais, les entrepôts et les presses à coton. Un pareil ouvrage manquait à la Nouvelle-Orléans, et nous ne pouvons que féliciter MM. Grandjean et Braun d'avoir pensé à combler ce vide.

TEMPERATURE.— 6 août 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	77	25
12 M.	86	30
3 P. M.	84	28
6 P. M.	84	28

—*L'Egalité*, de Marseille, annonçant ces jours derniers l'enterrement civil d'un musulman converti au catholicisme, et qui avait refusé les secours de la religion, complimentait le général commandant l'état de siége d'avoir envoyé un détachement militaire pour faire escorte au défunt, qui était officier de la Légion d'honneur.

Le général Espivent de la Villeboisnet vient d'adresser à ce sujet la lettre suivante au rédacteur de l'*Egalité*:

Monsieur le rédacteur,

Je ne mérite pas les éloges que vous me donnez dans votre numéro du 17 du courant, No 1060, où vous faites connaître qu'un détachement de la garnison a rendu les honneurs funèbres militaires à M. Abder-Rhaman-ben-Soliman-Kedia, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur.

Ce détachement n'a été obtenu que par suite d'un mensonge. Le sieur Chazal, représentant d'une maison de commerce, qui se présenta au nom de la veuve, ayant déclaré à l'officier de service à l'état major de la place que M. Soliman était musulman.

Veuillez être persuadé que sans cette manœuvre déloyale les honneurs militaires eussent été refusés dans cette circonstance.

Il me revient que le sieur Chazal aurait dit depuis qu'il n'a pas fait cette déclaration, mais trois témoins dignes de foi sont prêts à lui opposer le démenti le plus formel.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre numéro d'aujourd'hui.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général commandant la 9e division militaire de l'état de siége,

Signé: EPIVENT DE LA VILLESBOISNET.

Pour ampliation:

Le chef d'état major faisant fonctions,

E. GOURSAULT.

On lit dans le *Journal de Paris*:

L'Ordre publiait hier un long article de trois colonnes, en gros caractères largement interlignés, auquel il semblait attacher une importance exceptionnelle, et qui émanait certainement d'un des chefs du parti bonapartiste.

On prétend que cet article, où les princes d'Orléans sont accusés de lâcheté, est dû à la plume du prince Napoléon.

—Le jeune prince Louis Napoléon est arrivé avant hier à Woolwich, de retour d'Arenenberg. Avant son départ, il est allé rendre, à Friedrichshafen, au roi de Wurtemberg, la visite que ce souverain était venu faire à l'impératrice quelques jours auparavant, en compagnie du grand-duc et de la grande-duchesse de Bade.

—Les esprits pratiques ne laissent rien perdre:

La ville de Londres avait préparé une magnifique fête de nuit en l'honneur du shah de Perse, lors de sa visite au palais de Cristal. Malheureusement une pluie torrentielle n'ayant pas permis de procurer ce plaisir à Nasser-Edin et à la population, on remit les illuminations à un jour plus propice. C'est dans la nuit du 18 juillet qu'a eu lieu cette fête, qui avait attiré une foule immense.

MM. Brock et Co, chargés de l'entreprise, ont réussi à merveille et ont mérité de nombreux applaudissements; ils y avaient même ajouté des combinaisons nouvelles et originales en l'honneur du shah.

La fête de nuit terminée, les visiteurs ont pénétré dans le Crystal Palace, brillamment illuminé et rendu plus attrayant encore par les accords d'un grand orgue.

A l'extérieur, de brillantes traînées de lumière éclairaient à intervalles les pièces et les maisons avoisinantes plongées dans une obscurité complète.

Ainsi les Anglais se réjouissent encore après le départ de leur hôte et vident l'arriéré de ses fêtes.

A cela rien à dire.— Il n'en est pas de même des spectacles que tolère dans plusieurs théâtres la censure anglaise, si pointilleuse lorsqu'il s'agit de notre littérature. Les pièces de mauvais goût dans lesquelles on raille aujourd'hui, à Londres, le souverain que l'on accueillait, il y a quelques jours, avec de si bruyantes acclamations; ces œuvres, assez indignes d'ailleurs, de l'esprit d'outre-Manche, choquent singulièrement ceux qui ont vu les foules curieuses et enthousiastes de Charing-Cross, Hyde-Park et Convent-Garden.

— Avant-hier, une dame, demeurant à Neuilly, et qui revenait de Paris où elle avait touché cinquante coupons d'intérêts, a été volée d'une façon singulière. Après la station de Courcelles, elle était restée seule avec trois dames et un petit garçon. L'une des dames dit à une de ses compagnes: "J'étouffe, ma chère amie, passez-moi donc votre flacon de sels." La dame interpellée se leva, prit dans sa poche un petit flacon qu'elle déboucha, et, en passant devant Mme X...., elle lui mit comme par mégarde son flacon sous le nez: Mme X...... perdit connaissance. Quand elle revint à elle, à la station d'Auteuil, les trois inconnues et le jeune garçon avaient disparu; on lui avait volé tout le contenu de ses poches, des bijoux, deux bagues en or portant les dates des 14 avril et 15 octobre 1872 et une somme de 380 francs en billets de banque qu'elle avait [illegible] avec une épingle.

A son retour chez elle, Mme X...... fut prise de vomissements, déterminés probablement par la substance qu'elle avait respirée.

UNE HORREUR DE MOINS.

Pour neuf hommes sur dix, le nettoyage de la maison est une horreur. Lorsque arrive le moment de se mettre à la besogne, ils ont soin de passer bien loin de la demeure. Des océans d'eau de savon—produit de tonneaux de savon—inondent la demeure. Les femmes, y compris la maîtresse, travaillent comme elles n'ont encore jamais travaillé; il en résulte de l'humidité, une désagréable odeur de savon, et souvent des maladies, conséquences du chaud et d'un excès de zèle. Le simple usage du SAPOLIO remédie à tout cela. Cette nouvelle invention diminue le travail de cent pour cent, parce qu'elle enlève la saleté, les taches, la graisse, presque sans peine, avec un peu d'eau et dix fois plus vite que par le passé.

7 aout—6t ville et cam

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana—No 19 de la rue du Camp.—Nlle-Orléans, 5 août 1873.—Les membres de cette Société sont informés de la mort de Fred. Doerr, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1873; de J. B. Singer, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 17 janvier 1873; de la mort de L. C. Cresson, décédé à la Nouvelle-Orléans, le [illegible] janvier 1873. [illegible] R. W. YOUNG, secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

Au No 168 de la rue du Canal.

NATTES CANTON, blanches, à carreaux et fantaisie. TOILES CIRÉES larges de 4 à 24 pieds. STORES, nouveau genre, grande variété. Toute espèce de TAPIS à très bas prix.

23 juil—1m—PP—mer&ven

AVIS.— Bureau de la St-Charles Street Rail Road Company.—Nouvelle-Orléans, 5 août 1873.—Les actions [illegible] 28 juillet 1873, sont maintenant prêtes pour être délivrées, dans la proportion établie par les livres, [illegible] jusqu'au 6 octobre 1873.

V. RIVIÈRE, Secrétaire. 7août—3t

Examen des Levées.—Bureau de la Commission d'Ingénieurs.—Nlle-Orléans, 6 août 1873.—Nous soussignés, commission d'ingénieurs de levées, [illegible] Nous partirons de la Nouvelle-Orléans le [illegible] du courant, par le bateau à vapeur Ozark, pour la ligne de l'Arkansas [illegible] Tous les propriétaires riverains et les personnes qui sont intéressées à la construction des levées, sont respectueusement invités à se présenter à nous, aux différents points, [illegible] suggestions.

C. G. FORSHEY, JAS. LONGSTREET. Commission d'Ingénieurs de Levées. F. M. KERR, Secrétaire. 7 août—6t

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les casseroles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, [illegible]

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette, qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et blanchit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents [illegible]

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a [illegible] "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS, 20 PARK PLACE, N. Y.

7 aout—6m—vdm

Bons Marchés extraordinaires DANS LES MARCHANDISES SÈCHES! 30 JOURS DE PLUS! Vente à l'effet d'écouler le Stock PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES AU MAGASIN DE

J. TURCOTTE

150....RUE DU CANAL.....150

BATISSE BLANCHE, enseigne Rouge.

Désirant me retirer du commerce de détail, dans le but de consacrer tout mon temps à la maison de gros, dont je suis associé, et n'ayant pas pu vendre mon IMMENSE STOCK dans les trente jours qui viennent de s'écouler, je suis forcé de prolonger la liquidation de trente jours, c'est-à-dire du 1er août au 1er septembre 1873, pour la vente de tout le stock. Les personnes qui désirent faire d'excellents marchés dans les MARCHANDISES SÈCHES devront s'adresser immédiatement Au No 150 de la rue du Canal; [illegible]

J. TURCOTTE, 150, rue du Canal. 1 août—1m

GRANDE LIQUIDATION —EN— MARCHANDISES SÈCHES Pour cause de Déménagement —PAR—

F. G. & C. W. BARRIERE,

156.........RUE DU CANAL.........156.

A partir de lundi, 14 juillet, nous vendrons notre stock de marchandises sèches [illegible] afin de l'avoir écoulé complètement vers la fin d'octobre, époque où nous changerons de local.

Nous engageons nos amis et le public à venir examiner notre stock, avant d'acheter ailleurs, pour qu'ils se convainquent de la sincérité de notre annonce.

F. G. & C. W. BARRIERE.

Théâtre de l'Opéra.

Les musiciens d'orchestre et les choristes qui désirent être engagés à l'Opéra (1873-74) sont priés de passer au bureau, rue Toulouse, pour signer leur engagement.

Cuisinier.

On demande immédiatement un CUISINIER pour une petite famille, pouvant donner de bonnes recommandations. S'adresser à J. DEJAN, Banque des Citoyens. 1 août—3

SPORTMEN'S DEPOT.

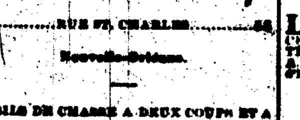

F. CHARLEVILLE,

56.........RUE ST. CHARLES.........56,

Nouvelle-Orléans.

FUSILS DE CHASSE A DEUX COUPS ET A BAGUETTE, AUX PRIX D'IMPORTATION.

Liste des Prix.

Un fusil W. & C. Scott & Son, platine en avant, [illegible] deux tiroirs, gâchettes à ressort, [illegible]

Un semblable au précédent, [illegible]

[illegible]

NOTA.—Toute personne qui désire acheter un fusil [illegible] par l'intermédiaire de l'Express, payable sur livraison, [illegible]

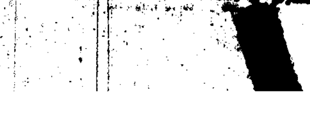

F. CHARLEVILLE, Sportsman's Depot, 56, rue St. Charles, Nouvelle-Orléans.

Splendide Occasion!

Grand Sacrifice de Marchandises.

GUEBLE & NIPPERT,

137 - - Rue du Canal - - 137

Décidés à céder leur magnifique stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 et 30 0/0 au-dessous du prix coûtant.

Grand Bon Marché —DE— ÉVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES. CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES! RUBANS haute nouveauté, pour ceintures. —POUR MESSIEURS— CHEMISES [illegible] CALEÇONS, Mouchoirs, Chaussettes, &c. PANIERS! PORCELAINES!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, &c.

Sun Mutual Insurance Company, 61 CAMP STREET.

Capital payé.........$500,000. Actif à sa valeur au comptant... [illegible]

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, de MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas. [illegible]

DIRECTEURS:

John G. Gaines,	G. H. Bayly,
E. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
[illegible]	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	L. Alcus,
Charles Macready	[illegible]
W. H. Seymour,	[illegible]
Richard Pleyer,	[illegible]
J. Weis,	[illegible]
B. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris.	[illegible]

JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

NOTICE.—Les soussignés ont formé, ce jour, une société sous la raison sociale de LANAUX & SONS, pour faire les affaires de commissions en cette ville, faites antérieurement par Théodore Lanaux au No. 21, rue Conti, [illegible] devant G. De Armas, notaire public. Nouvelle-Orléans, le 1er août 1873. THÉODORE LANAUX, DENIS LANAUX, J. S. LANAUX.

Toile d'emballage. Toile d'emballage.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE, [illegible] et TOILE D'EMBALLAGE JUTE en rouleaux—A vendre à bas prix, pour clore une consignation. EDWARD J. GAY & CO. [illegible] rue du Camp.

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 1er août 1873.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende [illegible] a été déclaré payable aux actionnaires à dater du LUNDI, 11 du courant. J. L. DELERY, Caissier.

Avis. La société qui a existé entre Messieurs ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHARBITES et ERNEST MERILH, sous la raison A. ROCHEREAU & CO, est arrivée à son terme. Nlle-Orléans, 31 juillet 1873.

Avis. Une Société de commerce sous la raison A. ROCHEREAU & CO., avec siége principal en cette ville et succursale à New York, a été formée ce jour entre les soussignés: ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHARBITES, ERNEST MERILH, ADELE GLEISES, Vve W. T. HEPP, en commandite. Nouvelle-Orléans, le 1er août 1873.

Le nom de notre maison est, à partir de cette date, changé de BOSTICK & SEYMOUR en celui de BOSTICK, SEYMOUR & COHEN, et les affaires se continueront, comme par le passé, conformément aux articles de la société. W. H. BOSTICK, MRS E. SEYMOUR, exécutrice de la succession de F. W. Seymour, MRS H. SEYMOUR, F. A. COHEN. Nlle-Orléans, 1er août 1873.

AVIS IMPORTANT —AUX— MAITRES DE MAISON —ET— AUX Consommateurs de Gaz.

LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE. PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GASOLINE. PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 25 Juin 1873.

Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tous les consommateurs, moyennant prompt paiement.

La Nouvelle-Orléans sera, de toutes les villes de l'Union, celle qui sera éclairée la plus économiquement vu la distance qui la sépare des mines de charbon.

Le but de cette diminution est de ne laisser aucune excuse aux personnes qui voudraient employer un autre luminaire que le gaz, le long des lignes des tuyaux dont un bon tiers, bien que posé dans les rues où se trouvent beaucoup de bâtisses, ne produit rien ou presque rien depuis qu'il a été posé.

La Compagnie publie aujourd'hui cette annonce, six mois d'avance, dans l'intérêt des maîtres de maison et des petits propriétaires, afin qu'ils aient le temps de se préparer à recevoir le gaz avant la saison des affaires, et puissent aussi trouver de meilleurs locataires et obtenir des loyers plus élevés en octobre.

Quelque petite que soit la maison, l'économie sera grande. Si la propriété est assurée, la prime diminuera; si elle ne l'est pas, les risques seront moindres.

Les avantages immédiats et certains qu'aura le public sont:

1° Une économie, dans chacune de 10,000 familles, [illegible]

2° Une diminution du nombre d'incendies causés par l'usage du produit volatile du pétrole;

3° Une protection pour la vie humaine en substituant le chandelier stationnaire ou le bracket à la fragile lampe en verre;

4° La lumière la plus agréable et la plus sûre mise à la portée des personnes les plus économes.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93... Rue Vieille-Levée... 93

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaillé [illegible] Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" du célèbre M. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

London and Lancashire Fire Insurance Company.

CAPITAL [illegible] EN OR.

Cette Compagnie émet des polices payables en or. Elle assure toute espèce de marchandises, [illegible] Elle paie les pertes sans en référer à la compagnie mère. Et accorde la réduction habituelle sur les primes.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans. [illegible] S. HAYWARD. E. B. MUSGROVE, Agent Général. H. J. DITTMANN, Secrétaire.

BUREAUX: No 62 de la rue Baronne, coin Gravier.

Avis aux Contribuables.

Bureaux des Assesseurs de Taxes d'Etat, No. 9 de la rue Carondelet, au premier. Nlle-Orléans, 1er août 1873.

Avis est donné aux contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans que l'assessement des taxes d'Etat pour l'année 1873 est achevé, et que le livre sera exposé, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, jusqu'au 21 août 1873, pour la rectification d'erreurs.

WM. H. DECKER, Président du Board des Assesseurs des Taxes d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une indication du district et du numéro de l'îlet. WM. H. DECKER.

Assessements de Ville. AVIS AUX CONTRIBUABLES. DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS, Hôtel de Ville, Salle 13, 31 juillet 1873.

Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville [illegible], avis est donné que l'assessement sur les immeubles et les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1874, est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectification, aux bureaux du département des Assessements, salle 13 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. [illegible] H. F. STURCKEN, Administrateur.

Au Public.

Nous, soussignés, marchands de charbon, ayant subi de fortes pertes, à cause des comptes qui ne nous ont pas été payés, avons été forcés de prévenir les consommateurs qu'à partir de cette date nous vendrons notre charbon, invariablement au COMPTANT, au moment de la livraison. Il ne sera fait aucune exception à cette règle.

W. G. WILMOT & CO., KENDIG & CO., BEALES & LANE, W. G. COYLE & CO., SPENCER FIELD, JR. & CO., F. & R. DE VERGES, H. & C. TYLER, R. D. WOODS & BROS., R. D. MACLIN, MACKEAG & KELT.

Tradesmen's Fire Insurance Co. NOUVELLE-ORLEANS. Bureau, No. 10 de la rue Carondelet. [illegible] JOHN L. RAINES, Président. CHAS. E. BENTON, Secrétaire. [illegible] Les livres de souscription sont ouverts aux bureaux.

Machines à coudre (perfectionnées) A L'USAGE DES FAMILLES, DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 197 rue du Canal, coin Passage de la Bourse. Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, au dessous du City Hotel, sur DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de trente jours et davantage; elle émet des certificats de dépôt, pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé. T. D. VAN HORN, Caissier.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par ED. L. ZELL & CO., Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 32...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 32, Faubourg Bienville. Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c. Nouvelle-Orléans.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rampart, [illegible] Canal. [illegible]

88 - - Rue Bienville - - 88. Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution! [illegible] Le Dr. GEO. F. MALONEY, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible]

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits: FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, [illegible], SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 7 AOUT—CLASSE No 186. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre ou à louer, POUR CAUSE DE DÉPART. [illegible]

A LOUER. La MAISON No 87 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. [illegible] de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille.

A Louer. [illegible] JARDIN [illegible]

A Vendre. Une très belle résidence cottage, [illegible]

A vendre pour cause de départ, CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible] rue St Philippe. [illegible]

A Vendre ou Echanger. POUR une propriété de ville, 1280 acres de terre sur la rivière San Antonio, [illegible] Dr. V. S. JOURDAN, [illegible]

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien, A l'angle de la rue Bourbon et du Passage de la Bourse. VIENT d'ouvrir, [illegible] LUNCH [illegible]

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE, TENU PAR J. [illegible] No 11, [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, [illegible] RUE ROYALE [illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS. [illegible]